ECOLE COMMUNALE DE DURNAL
PROJET D'ACCUEIL DE L'ATL

Ecole communale
Rue de Mianoye 23
5530 DURNAL
Tél.: 083/69.99.39

Responsable de projet:
Mme Maury Justine
Tél.: 082/61.03.33
justine.maury@yvoir.be

Madame, Monsieur,

Notre accueillante Mme Véronique Quevrin s'occupe de l'encadrement de votre/vos enfant(s) durant l'accueil temps libre du matin de 7h à 8h20 accompagnée de Mme Ingrid Charlot de 7h20 à 8h20. Mme Laura Mazzier encadre les enfants le soir de 15h00 (le lundi) et 15h15 (mardi, jeudi et vendredi) à 18h00. Mme Ingrid Charlot assure un renfort le soir de 15h00 (le lundi) et 15h15 (mardi, jeudi et vendredi) à 16h15. Des formations continues sont assurées pour améliorer ses compétences en matière de développement de l'enfant, de relationnel, de techniques d'animation, etc.

L'accueil du matin est pour l'enfant une période transitoire entre le réveil à la maison et l'entrée à l'école.
L'accueil après l'école est une période tampon entre un effort intensif de concentration à l'école et les retrouvailles avec les parents.
L'accueillante a pour mission de gérer ces deux périodes de vie des enfants avec bienveillance. Elle tentera de respecter au mieux leurs besoins de détente et de repos, tout en permettant aux plus grands de réaliser leurs devoirs dans les conditions de calme nécessaire.

Les accueillantes disposent d'un téléphone portable et d'un classeur reprenant tous les renseignements utiles concernant les enfants inscrits. En cas de nécessité, l'accueillante peut toujours appeler la responsable de projet ATL ou un membre du personnel de l'école.

Le matin, les enfants doivent être amenés à la salle du réfectoire par un parent et se présenter à Mme Véronique ou Mme Ingrid afin de scanner leur badge. Elles leur proposent ensuite des jeux de société, coloriage, etc.

Dès la sortie de l'école, les enfants profitent, sous la surveillance des accueillantes présentes, d'une demi-heure de récréation pour courir, jouer, etc. Puis, en fonction de la météo, les enfants se rendent soit dans le local garderie avec Mme Laura et Mme Ingrid soit dans la cour afin d'y jouer.

Les enfants qui le souhaitent prennent leur collation. Ensuite, les enfants du primaire peuvent préparer leur(s) devoir(s) sous la surveillance de Mme Laura dans une classe de 15h45 à 16h15 les lundis, mardis et jeudis.

Néanmoins, **les devoirs restent sous la responsabilité des parents.**

Mme Ingrid prend les enfants de maternelle et leur propose des jeux, du coloriage, etc jusque 16h15.
Ensuite, Mme Laura reprend tous les enfants et leur propose du coloriage, jeux libres, jeux de société ou jeu en extérieur selon la météo jusque 18h00.

Durant cet accueil temps libre, chaque enfant a le devoir de respecter les règles de vie: le respect de l'accueillante, le respect de l'autre, le respect du groupe et le respect du matériel à disposition.
L'accueillante a la responsabilité de faire respecter ces règles.

Chaque parent ou personne autorisé est tenu de récupérer son/ses enfant(s) dans le local où se tient l'accueil et de se présenter à l'accueillante afin d'effectuer le scan de sortie après s'être assuré que son espace de jeu est rangé.
Aucune demande de scan préalable ne sera acceptée.

Le règlement d'ordre intérieur est disponible sur le site internet et peut-être obtenu sur simple demande au service ATL. Chaque parent, enfant, accueillant ainsi que le P.O. s'engage à respecter ce règlement.

Madame Justine Maury reste à votre disposition pour toute question, difficulté, n'hésitez pas à la contacter.

Pour le Collège communal,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

J. LECOCQ P. EVRARD